



12 octobre 2005

METALEUROP SA : ARRET DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

La Cour d'Appel de Paris, devant laquelle la Cour de Cassation a renvoyé l'affaire, a rendu le 11 octobre 2005 son arrêt statuant définitivement sur la non confusion des patrimoines, écartant de facto la procédure d'extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord à Metaleurop SA.

Dans cette perspective, le Tribunal de Commerce de Paris a fixé au 3 novembre 2005 l'audience au cours de laquelle la Société soutiendra son projet de plan de redressement par voie de continuation déposé le 9 septembre dernier.

